

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Le 15 décembre 2022 à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué le 08 décembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roland **FRAY**, maire.

Présents : Roland **FRAY**, Michel **ROUSSEL**, Michelle **JOUSSET**, Michel **LESCOMBE**, Marie-Noëlle **ALEMAN-BOTTO**, Pascale **BEAUPERE**, Cathie **DHENNIN**, Richard **FONTARNEAU**, Stéphane **LAVIGNAC**, Xavier **MALECOT**, Arnaud **TOURNIER**, Christian **SAUVANET**.

Absentes excusées : Pauline **GUIBAL** (pouvoir à Michelle **JOUSSET**), Marie-Christine **MAUPART**, Isabelle **NINET**

Secrétaire de séance : Michelle **JOUSSET**

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 08 novembre 2022.

Délibération n° 2022-34 – Assurance statutaire du personnel

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2023.

Délibération n° 2022-35 - Gestion des déchets

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 portant sur la collecte des déchets ménagers.

Il rappelle qu'il avait sollicité l'avis du conseil municipal lors de la séance du 09 décembre 2021 concernant le choix de collecte : porte à porte ou point d'apport volontaire. Il en était ressorti que les élus majoritairement étaient favorables au maintien du porte à porte.

Monsieur le Maire requiert à nouveau l'avis des élus sur le mode de collecte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, confirme son choix du maintien de la collecte des déchets au porte à porte.

Vote : pour : 9 contre : 4 abstention : 0

Délibération n° 2022-36 – Demande de subvention DETR – Viabilisation de terrains communaux

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'extension du lotissement communal, il a le projet de viabiliser les parcelles n° A 1164 et A 1175 sises à Maisonneuve pour proposer une offre de terrains à bâtir pour de nouveaux habitants. Cette programmation s'inscrira au budget 2023.

Afin de réaliser ces travaux, il sollicite l'aide financière de l'Etat par une demande de subvention auprès de la D.E.T.R.

Il présente l'opération, ainsi que le plan de financement :

Coût des travaux H.T.	145 504.38 €
Subvention DETR (30 %)	43 651.31 €
Subvention du Conseil Départemental (30 %)	43 651.31 €
Fonds de concours CAB (20%)	29 100.88 €
Autofinancement de la commune (20 %)	29 100.88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet présenté,
- Valide l'opération,
- Demande à Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Délibération n° 2022-37 – Eclairage public – Suppression des points lumineux

Monsieur le Maire rappelle l'engagement communal dans le cadre de la réduction de la pollution lumineuse et dans un souci d'économie financière, propose de procéder à la suppression des lampadaires d'éclairage public ci-après :

- 499 0023, 499 0041, 499 0062, 499 0112, 499 0013,
- 499 JB 0077, 499 JB 0119, 499 JB 0120,
- 499 JP 0121,
- 499 SP 0082, 499 SP 0111, 499 SP 0116, 499 SP 0118.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition,
- Demande au Maire d'engager les démarches nécessaires au retrait de ces candélabres.

QUESTIONS DIVERSES

Michel LESCOMBE informe le conseil que les vœux du maire auront lieu le vendredi 27 janvier 2023.

Suite au conseil de Carole DARTENCET, pour les villages fleuris deux arbres et deux arbustes ont été plantés dans le nouveau cimetière. L'aménagement se poursuivra en 2023.

Michel ROUSSEL signale qu'il y a une réparation à faire sur le toit de la mairie. Il demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour installer des panneaux photovoltaïques. Monsieur le Maire répond que pour l'instant la question n'est pas à l'ordre du jour.

A la station d'irrigation il est nécessaire de faire un réaménagement du ponton qui n'est plus aux normes.

Christian SAUVANET informe que 13 lampadaires vétustes seront enlevés. Il rappelle l'extinction de l'éclairage public de 22 h 30 à 6 h 00 tous les jours à partir du 1^{er} février 2023. Un panneau le signalant sera installé à chaque entrée du bourg.

Michelle JOUSSET informe le conseil de la visite de Monsieur ALEMPS du Centre de Gestion de la Dordogne, le 12 décembre 2022, accompagné de Pauline GUIBAL, pour la prévention des risques sonores des agents intervenants au niveau du restaurant scolaire. Il a été invité aussi à donner ses conseils sur les salles communales où des problèmes sonores se posent.

Fin de la séance à 19 h 45.

Le Maire,



Roland FRAY

La secrétaire de séance,



Michelle JOUSSET